



VOS DÉMARCHES

Demande en ligne de documents d'urbanisme

Simplifiez vos démarches en demandant en ligne vos demandes d'autorisation d'urbanisme.

Une démarche simple en 3 étapes :

- **Etape 1 :** Choisissez parmi les documents sur le site [service public](#)  celui qui correspond à votre demande et enregistrez-le sur votre ordinateur.
- **Etape 2 :** Remplissez les champs modifiables.
- **Etape 3 :** Renvoyez par mail le document rempli, ainsi que les pièces demandées, au service d'urbanisme de la mairie à l'adresse suivante : urbanisme.lechelle77@orange.fr

Vous recevrez un accusé de réception ainsi qu'un récépissé relatif à votre demande.